

FICHE DE POSTE  
Concours 2025

Ingénieur(e) en Analyses Chimiques

**ETABLISSEMENT** : Université de Lorraine  
**SERVICE ou U.F.R.** : LABORATOIRE LERMAB (SITE FST)  
**VILLE** : VANDOEUVRE-LES-NANCY  
**AFFECTATION MULTI-SITES** :  OUI /  NON

IDENTIFICATION DU POSTE

**Nature du concours** : externe  
**Corps** : IGE  
**Branche d'Activité Professionnelle (BAP)** : B  
**Emploi-type de rattachement (REFERENS)** : B2A41 - Ingénieur-e en analyse chimique  
**Catégorie (CATEGORIE : A, B ou C)** :  A /  B /  C  
**IFSE** : IGE G3  
**Numéro de poste (obligatoire)** : 06383N  
**Quotité de travail** (exprimée en %) : 100%  
**Encadrement** :  OUI /  NON

PRESENTATION GENERALE

**Description de la structure d'affectation :**

Le LERMAB est un laboratoire pluridisciplinaire de l'Université de Lorraine (UR 4370) rattaché au centre INRAE de Nancy-Lorraine sous forme d'USC (Unité sous contrat). Il est localisé sur deux sites principaux, à Vandœuvre les Nancy à la Faculté des Sciences et Technologies (FST), à Épinal au Campus Bois, ainsi que de façon plus ponctuelle dans les IUTs de Longwy et d'Epinal. Cette Unité de Recherches développe des travaux sur toutes les voies de valorisation du bois, que ce soit au niveau biologique, chimique, physique, énergétique, génie civil, génie des procédés, etc.

**Description du poste :**

La personne recrutée assurera la gestion, le fonctionnement et la maintenance des différents équipements d'analyse chimique, physicochimique et thermique disponibles au sein des différentes équipes de recherche du LERMAB basées sur site de la FST et en étroite collaboration avec les enseignants chercheurs responsables de ces équipements. Il (elle) devra participer activement à la mise en place d'une démarche qualité dans le but d'améliorer le fonctionnement global des différentes installations, et conduire à une labellisation par le programme INFRA+ de l'I-SITE Lorraine Université d'Excellence. Il (elle) assurera également à moyen terme l'encadrement d'un technicien et d'un adjoint technique réalisant différentes tâches de maintenance et d'appui à la recherche à la FST.

## DETAIL DES MISSIONS ET ACTIVITES

### Activités principales :

#### **Mission 1 : Assurer le fonctionnement et la maintenance / A ce titre l'agent doit (activités) :**

- Assurer la mise en œuvre des techniques et méthodes d'analyse chimique, physicochimique et thermique
- Établir et optimiser le protocole expérimental, interpréter, rédiger et présenter les résultats d'analyse
- Rédiger les notes techniques et les protocoles de mise en œuvre des méthodes d'utilisation des appareils
- Assurer la formation et l'encadrement des utilisateurs
- Développer des méthodes d'analyses spécifiques
- Contrôler et si besoin recalibrer les appareils
- Diagnostiquer et traiter les anomalies de fonctionnement courantes de l'appareillage
- Gérer les opérations de maintenance
- Planifier les activités de l'entité en fonction des contraintes de mutualisation des appareils
- Appliquer et faire appliquer les règles en matière d'hygiène et de sécurité et leur évolution
- Animer et coordonner du personnel technique

#### **Mission 2 : Participer à la mise en place de la démarche qualité/ A ce titre l'agent doit (activités) :**

- Rédiger des procédures d'utilisation pour les différents types d'appareils
- Proposer des modes de fonctionnement pour les plateformes
- Organiser les plannings pour les utilisations d'équipements
- Gérer les données issues des différentes analyses et mesures
- Proposer des rapports types pour certains types d'appareils utilisables en prestations

#### **Mission 3 : Activités accessoires/ A ce titre l'agent doit (activités) :**

- Définir et mettre au point les procédures / protocoles de préparation, de traitement des échantillons et des données
- Participer à l'acquisition des nouveaux appareillages, de l'identification du besoin à l'achat final
- Établir un cahier de charges pour l'acquisition de nouveaux appareillages
- Assurer une veille technique dans le domaine

### Activités associées :

- Gestion de la documentation technique des appareils analytiques
- Gestion des données issues des différentes mesures
- Gestion des pièces détachées, des réactifs et des consommables

## COMPETENCES LIEES AU POSTE

### Connaissances :

- Connaissances théoriques et pratiques des techniques d'analyse des molécules et des matériaux organiques
- Connaissances en chimie et physicochimie
- Connaissance des règles d'hygiène et sécurité
- Compréhension écrite de l'anglais
- Maîtrise de l'informatique, des logiciels de pilotage et d'interface des équipements et de la gestion des données
- Connaissances du domaine de la qualité et ses applications au domaine de la recherche.

### Compétences opérationnelles :

- Comprendre et traduire les demandes de recherche
- Assurer la maintenance et les interventions courantes sur les appareillages
- Effectuer la qualification des appareillages
- Mettre en œuvre une démarche qualité
- Animer une équipe
- Transmettre des connaissances

### Compétences relationnelles :

- Bonnes capacités relationnelles pour le contact au quotidien avec les étudiants et les enseignants chercheurs

- Savoir gérer et prioriser des demandes multiples, décider
- Être à l'écoute
- Sens de l'initiative
- Connaître, respecter et se positionner vis-à-vis de la hiérarchie

#### TENDANCE D'ÉVOLUTION DU METIER

Il s'agit d'identifier les facteurs clés d'évolution des métiers puis de renseigner l'impact qualitatif sur le métier car il se déduit des facteurs clés retenus

#### **Facteurs d'évolution connus du métier par le responsable hiérarchique direct :**

Dans le cadre de la démarche GPEC d'établissement, cette rubrique vise à détailler succinctement, les facteurs d'évolution du métier connus en lien avec des changements par exemple liés à des progrès techniques spécifiques, de nouvelles réglementations, la mise en place de nouveaux outils de gestion, etc.

#### **Impacts éventuels sur le métier, les missions et/ou compétences de l'agent connus par le responsable hiérarchique direct :**

En lien avec les facteurs d'évolution du métier, cette rubrique vise à anticiper les nouvelles activités et les compétences associées qui seront requises à moyen terme pour mener à bien les missions.

#### PERIMETRE DU POSTE - RELATIONS FONCTIONNELLES

- Travail plutôt seul
  Travail plutôt en équipe
  Travail régulièrement au contact du public / des usagers

#### **Partenaires (internes/externes)**

Partenaires internes fonctions, structures ou services (limités aux 3 principaux)

<i>Liens avec d'autres postes ou services</i>	<i>Nature du lien (travail collaboratif et journalier / échange hebdomadaire/ mensuel, collaboration ponctuelle)</i>
<b>E/C + doctorants</b>	<b>Travail collaboratif et journalier avec les doctorants et leurs responsables</b>
<b>RA</b>	<b>Echange hebdomadaire</b>

Partenaires externes :

<i>Liens avec d'autres partenaires de l'UL</i>	<i>Nature du lien (travail collaboratif et journalier / échange hebdomadaire/ mensuel, collaboration ponctuelle)</i>
<b>Services de maintenance des machines</b>	<b>Collaboration ponctuelle</b>

#### INDEMNITES SPECIFIQUES LIEES A LA FONCTION :

**Fonction reconnue par l'établissement comme ouvrant droit à la NBI :**  Oui  Non

Si oui, précisez le nombre de points attribués à la fonction :

**IPAGE :**  Oui  Non

Si oui, à quel titre :

#### TENDANCE D'ÉVOLUTION DU POSTE

#### **Facteurs d'évolution connus du poste par le responsable hiérarchique direct :**

Ce poste est assez nouveau au laboratoire et très attendu. Il s'agit dans un premier temps de bien mettre en place le travail avec les différentes équipes de recherches avant de pouvoir passer à une étape supplémentaire.

#### **Impacts éventuels sur le poste, les missions et/ou compétences de l'agent connus par le responsable hiérarchique direct :**

La mise en place d'une organisation de travail avec les différentes équipes est la première phase, la seconde sera le développement de la démarche qualité.

*Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984*